

Réunion des référents Vie coopérative

30.03.2021

COMPTE-RENDU

Ordre du jour

Le thème de cette réunion était la vie coopérative en assemblée générale.

Déroulé de la réunion :

- Présentation de l'actualité Vie coopérative ;
- Présentation de deux exemples d'organisation d'assemblée générale et d'adaptation au contexte sanitaire par des coopératives : SMART et Mobicoop
- Tour de table : partage d'expérience sur l'organisation de l'AG par les coop (format, outils, etc.)
- Retours sur la formation ARECOOP « Préparer et réussir son AG » du 25 mars 2021
- Conclusion

Participants

Nom	Prénom	Coopérative
AUJAMES	Laetitia	Evolea
BALESTE	Franck	Arcansud
DELORME	Brigitte	Coopérative De La Haute-Garonne
DESCHAMPS	Nadia	Habitat Dauphinois
DJERDOUBI	Nathalie	La Maison Familiale De Provence
DUBOIS	Valérie	Aiguillon Résidences
GUG	Julien	Procivis Alsace
HARDOUIN	Mickaël	Maison Familiale de Loire Atlantique
LEBOUC	Fabrice	Le Logis Breton
LESBATS	Valérie	Logial
MANDIAU	Ulrick	Vilogia Premium
MATHON	Virginie	Isère Habitat
MUR	Nadège	Grand Delta Habitat
NOUAIM	Martine	BFC Promotion Habitat
PLOYARD	Marion	Escaut Habitat
RAILLARD	Florence	Le Nid
REBRIOUX	Alexandre	La Ruche Habitat
TURON	Sylvie	Batigère Maison Familiale

CAUMES	Florence	Les Coop'Hlm
LECLERCQ	Lucine	Les Coop'Hlm

Actualité Vie coopérative

Fait coopératif devient Vie coopérative

Suite aux échanges avec les référents qui avaient eu lieu lors de la réunion précédente, la fédération a décidé de changer de dénomination « fait coopératif », qui était trop complexe à comprendre par les interlocuteurs des Coop'HLM.

A partir des propositions des référents, le terme « **Vie coopérative** » a été choisi, car il paraît plus intelligible par tous, plus chaleureux, et il est couramment utilisé par d'autres coopératives (dont Enercoop, Biocoop, Crédit coopératif).

La communication de la fédération sera adaptée pour intégrer ce nouveau terme. Un espace dédié sera créé sur le site internet ainsi qu'un logo Vie coopérative qui donnera plus de visibilité à cette thématique.

Nous parlerons désormais de **Référents Vie coopérative**.

Vocabulaire Vie coopérative

La fédération a l'ambition de définir un vocabulaire coopératif, rassemblant des termes précis et définis, pour clarifier sa communication. Dans ce cadre, un choix sera effectué pour éviter la multiplication des expressions pour une même notion.

Par exemple, elle privilégiera le terme d'« associé » à celui de « sociétaire » et celui de « bénéficiaire des services » à celui de « client » (tandis que certaines coop préfèrent ce dernier).

Le terme « coopérateur » désigne les associés bénéficiaires des services d'une coop, mais la question de l'utilisation de ce terme pour désigner également les collaborateurs associés a fait débat. Certaines coop parlent de « salariés associés », d'autres de « salariés coopérateurs ». Dans sa communication, la fédération fait le choix d'utiliser le terme de collaborateur ou salarié « coopérateur ».

Ce vocabulaire sera présenté sur le site internet de la fédération et sera repris dans ses différents supports et outils.

Groupes de travail

Durant la réunion de décembre, des projets de travail avaient été présentés et les référents Vie coopérative ont pu s'inscrire dans les groupes de travail.

Point d'avancement sur ces projets :

- **Le Mooc Culture Coop'** : la structure du mooc est prête et les activités sont en phase de réalisation. Le projet aboutira en juin et le mooc sera mis à disposition des coop. Les référents ont été sollicités sur la première phase et travailleront sur la manière dont les coop vont utiliser ce Mooc pour promouvoir leurs activités (comment adapter son utilisation en fonction de leurs objectifs et de leurs interlocuteurs).
- **Le Livret d'accueil du coopérateur** : après validation de la structure par les référents, une première version leur a été proposée. Une fois leurs retours intégrés et le livret mis en page ils seront sollicités pour le personnaliser et être ainsi les ambassadeurs du livret auprès des autres coop.
- **Le statut de coopérateur ambassadeur** : les référents ont participé activement à une séance de réflexion pour identifier les objectifs et les enjeux de ce statut. Les idées énoncées seront intégrées dans un livrable de méthode et bonnes pratiques auxquelles pourront se référer les coop qui souhaitent démarrer un projet similaire. Il a été suggéré de demander à des coopérateurs de prendre part à la réflexion afin qu'ils puissent exprimer ce qu'ils attendent eux-mêmes de ce statut et ce qu'ils veulent apporter aux coopératives.

2 exemples d'organisation d'assemblée générale en 2019 et 2020

Cf PPT : SMART et Mobicoop

Tour de table

Votre assemblée générale

Comment votre coop organise-t-elle l'AG ? Quels formats avez-vous déjà testés ? Comment-vous êtes-vous adaptés au contexte sanitaire pour l'AG 2020 ? Quels outils avez-vous utilisés ? Avez-vous ou prévoyez-vous d'inscrire l'AG à distance dans les statuts ? Que prévoyez-vous pour 2021 ?

Mickaël Hardouin, Directeur – Maison Familiale de Loire Atlantique

Jusqu'à l'année dernière l'AG se faisait toujours en présentiel et il n'était pas imaginable de la faire à distance. Constat général : il est difficile de mobiliser les coopérateurs.

En 2020 il était prévu d'organiser une activité particulière pour l'AG (conférence, activité artistique ou culturelle) mais à cause du confinement le projet n'a pas vu le jour.

L'AG 2020 s'est déroulée à huis clos avec vote par correspondance.

L'équipe va commencer à préparer l'AG de 2021. La coop envisage d'inscrire dans les statuts la possibilité de la faire à distance car elle permettrait peut être plus de participation. Mais le format à distance ne sera pas utilisé en 2021 car la coop n'est pas prête, ce format exige une bonne préparation. L'équipe garde l'idée d'avoir une animation en plus du format statutaire classique.

Laetitia Aujames, Chargée de mission juridique et gouvernance – Evolea

Evolea est une jeune coop de 2 ans, elle n'a pas encore beaucoup de sociétaires donc l'AG n'est pas encore très étoffée.

En 2020 l'AG a eu lieu à huis clos et il en sera de même en 2021.

Nadia Deschamps, Assistante montage d'opérations – Habitat Dauphinois

Habituellement les AG se font en présentiel. La coop a des difficultés à mobiliser les coopérateurs (elle compte 3500 locataires et une 50aine présents aux AG + quelques votes par correspondance).

En 2020 l'AG a eu lieu à huis clos (3 personnes présentes) avec vote par correspondance, ce qui a donné lieu à un taux beaucoup plus important de participation.

Pour 2021 la coop n'a pas encore décidé. Elle serait éventuellement intéressée par le vote à distance.

Brigitte Delorme, Directrice de la communication – Les Chalets

La coop a essayé de renforcer la participation en organisant des visites de résidence. Une année, la visite d'une résidence en cours de construction a bien fonctionné et les acquéreurs qui voulaient voir leur futur logement sont venus. Une autre année, la visite d'une résidence déjà livrée a suscité moins d'intérêt. A chaque fois, la coop essaie de combiner l'AG avec quelque chose qui peut les intéresser. L'AG change de lieu tous les ans pour se dérouler directement avant ou après la visite, dans la même commune que la résidence.

En 2020 la coop a organisé l'AG en septembre et l'a maintenue en présentiel, sur une opération en chantier. 5 acquéreurs environ sont venus.

Cette année, elle projette de leur faire visiter sa première opération en BRS.

Virginie Mathon, Responsable de programmes – Isère Habitat

La coop ne fait que de l'accession. Elle a beaucoup de difficultés à mobiliser les acquéreurs une fois qu'ils ont leur logement. Elle a essayé plusieurs horaires : midi, soir de semaine, week-end... sans vraiment de changement.

En 2020 l'AG s'est déroulée à distance, un vendredi en début d'après-midi. Le beau temps et le confinement ont rendu l'ambiance agréable et la participation a augmenté, bien que de manière relative.

En 2021 l'AG se fera de nouveau à distance, un vendredi à 13h, avec le même système de vote.

Sylvie Turon, Chargée de commercialisation – Batigère Maison Familiale

D'habitude l'AG suit un format classique et il y a très peu de participants.

En 2020 l'AG a eu lieu à huis clos, avec vote par correspondance. Les dossiers sont envoyés en amont

En 2021 la coop réitérera sûrement ce format.

Florence Raillard, Assistante de direction – Le Nid

La coop fait ses AG en présentiel sous un format simple, classique, avec peu de participation. L'horaire est sûrement un des points bloquants car la coop a pour habitude d'organiser l'AG dans l'après-midi. Ceux qui travaillent ne peuvent donc pas s'y rendre.

En 2020 l'AG s'est faite par correspondance, ce qui a permis d'avoir plus de participants, dans une certaine mesure. En 2021 il en sera de même.

Martine Nouaim, Secrétaire de direction – BCF Promotion Habitat

Les AG se font en présentiel, avec très peu de participation.

En 2020 elle s'est déroulée à huis clos avec 3 personnes.

Les statuts ont été adaptés pour intégrer la possibilité de faire l'AG en format distanciel.

Pour 2021 la coop n'a pas encore décidé entre le format à huis clos et le format à distance.

Ulrick Mandiau, Directeur du service copropriété – Vilogia Premium

En 2020 l'AG a réuni uniquement le CA et le vote s'est effectué par correspondance.

Pour 2021 il est prévu le même format.

Valérie Dubois, Chargée de communication et relation client – Aiguillon Résidences

Pour booster ses AG et inciter la participation la coop a organisé des événements (visite de programmes), a délocalisé dans différents lieux, sans vraiment de succès.

En 2020 l'AG s'est faite à huis clos et le vote à distance et il en sera de même en 2021.

Pour 2022 la coop envisagera peut-être de mettre en place le vote électronique, car un outil numérique pourrait permettre d'augmenter la participation. Elle s'est rapprochée de Parangon pour éventuellement utiliser leur solution. Elle développera peut-être un format dans la même veine que SMART.

Nadège Mur, Chargée de projets qualité – Grand Delta Habitat

Généralement les AG étaient organisées en présentiel, le matin, et suivies d'une collation. Le vote était à main levée. Les taux de participation sont plutôt importants.

En 2020 elle a eu lieu à huis clos. La participation a suivi la tendance habituelle. La coop compte un bon nombre de coopérateurs salariés, et locataires, qui participent beaucoup.

Pour 2021 la coop se décidera entre le présentiel et le huis clos, elle n'a pas prévu de visio.

Marion Ployard, Responsable stratégie marketing et communication – Escout Habitat

L'AG se fait toujours en présentiel.

En 2020 elle était dématérialisée (via Zoom) sur une demi-journée. Elle a suivi un programme standard, sans moment convivial particulier. 10 personnes ont participé. Les documents ont été envoyés en amont et le vote s'est fait en présence, par téléphone ou par procuration.

Le format de 2021 dépendra du contexte et sera peut-être le même qu'en 2020. L'aspect convivial n'était pas forcément poussé mais la coop se penchera peut-être dessus.

Fabrice Lebouc, Responsable de la gestion locative – Le Logis Breton

Avant 2020, l'AG était en présentiel, sous un format classique et peu attractif. Elle réunissait 10-15 coopérateurs locataires ou accédants par an.

Celle de 2020 s'est faite à huis clos avec vote par correspondance. La coop a donné un délai de 15 jours entre la réception des documents et la date limite de vote, qui était 3 jours avant l'AG.

Pour 2021, la coop pense refaire du huis clos, mais réfléchira peut-être à un autre format. La visio peut être intéressante.

Valérie Lesbats, Directrice des affaires juridiques – Logial

Logial vient de rejoindre Arcade et compte peu de coopérateurs.

En 2020 elle a organisé une AG à distance avec vote à main levée (ce qui est compliqué techniquement), avec une délibération spécifique en début de séance pour le permettre. Un outil dédié serait le plus intéressant, comme la solution de Parangon.

Julien Gug, Chargé de mission – Procvivis Alsace

La coop fait de l'accession. Avant, l'AG était en présentiel, avec très peu de participation.

Pour 2020 il était prévu d'organiser un moment festif, soit sur un bateau mouche, soit à la Cité des Sciences. Mais du fait de la crise sanitaire il n'a pas pu avoir lieu. Néanmoins l'équipe garde l'idée pour plus tard.

En 2020 le vote s'est fait par correspondance. Les statuts ont été adaptés pour pouvoir faire des AG en visio mais la coop ne s'équipera pas pour faire un vote électronique à cause du coût, étant donné qu'elle compte revenir au présentiel dès que possible.

Retours sur quelques points techniques

Sur le vote

Le vote par pouvoir (donner un pouvoir au président ou à un autre associé) est possible.

Le vote en visio présente des difficultés, car c'est une méthode très récente et encore peu encadrée. Il n'est pas vraiment autorisé car il y a un risque que les participants, à cause de problèmes de connexion ou de problèmes techniques, ne parviennent pas à s'exprimer.

Le vote par outils électroniques devient de plus en plus courant, notamment dans les mutuelles, mais il nécessite un outil technique très spécifique qui permette notamment de récupérer les coordonnées des votants. La fédération a pour objectif d'expertiser ces outils pour permettre aux coop qui désirent utiliser cette technique d'avoir un regard plus éclairé.

Point d'attention : les coop doivent moderniser leurs statuts pour pouvoir voter par correspondance et par voie électronique.

Les coop peuvent tout à fait combiner vote en présentiel, vote par correspondance et vote électronique (à condition que ce soit prévu avec le prestataire).

Pour le décompte des voix, la fédération a développé [l'outil AGCOOP](#).

AG à huis clos / à distance

En 2020 les deux formats étaient autorisés du fait du contexte sanitaire.

Cette année les conditions d'organisation d'une AG à huis clos sont plus restrictives. Les coopératives devront obligatoirement motiver la décision de leur conseil d'administration à condition qu' « *une mesure administrative limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires fait obstacle à la présence physique à l'assemblée de ses membres* » ou sur le fait qu'il sera matériellement impossible de garantir l'accès à tous les associés qui le souhaiteraient à l'assemblée générale.

En AG à huis clos il est recommandé de favoriser le vote par correspondance plutôt que la délégation de pouvoir au président. Mais si des sociétaires ont choisi cette voie, ils en ont le droit et la coop se doit de la respecter.

Concernant les scrutateurs à huis clos, il faut essayer de respecter la règle générale. En cas d'incapacité, il est possible de donner le pouvoir à tout associé présent et si ce n'est pas possible, le pouvoir est donné à toute personne qui n'est pas extérieure à la structure (le secrétaire de séance par exemple).

Bien que les coop ne maîtrisent pas encore le format à distance, les retours d'expérience montre qu'il permet généralement une meilleure participation des sociétaires. Cette option pourrait donc être une bonne alternative pour maintenir un lien avec les coopérateurs et valoriser davantage l'esprit coopératif et démocratique que lors d'un huis clos.

Les sources d'informations

Pour s'informer sur la tenue des AG, outre [la circulaire fédérale du 19 mars 2021 relative à l'organisation de l'assemblée générale](#) et ses annexes, les coop peuvent se référer au **guide de l'administrateur**, qui sera mis à jour prochainement. Un **guide de l'administration** sera également bientôt disponible.

Le fédération publie tous les ans des articles portant sur les évolutions juridiques.

La dernière **révision** de la coop contient aussi un grand nombre d'informations.

Retours sur la formation ARECOOP

« Préparer et réussir son AG » du 25 mars 2021

Cette année la date limite de tenue de l'AG est le 30 juin (6 mois au plus tard après la clôture des comptes).

Recommandations générales

- Préparer en amont un planning annuel
- Prendre de la marge sur les dates limites pour pouvoir pallier aux éventuels problèmes

Points clés de l'organisation de l'AG

- CA de préparation de l'AG : au moins 45 jours avant l'AG
- Convocation du commissaire aux comptes : par lettre recommandée avec accusé de réception
- Préparation de l'Ordre du jour > Recommandations : anticiper les élections et renouvellements (administrateurs, commissaires aux comptes : procédure de concurrence) ; prévoir les sujets à caractère extraordinaire (augmentation du capital statutaire, modifications statutaires réglementaires...)
- Rédaction de l'ODJ > Recommandation : tout le monde doit pouvoir le comprendre sans avoir à se rapporter à un autre document
- Convocation à l'AG : 15 jours avant > Recommandation : convoquer TOUS LES SOCIÉTAIRES par courrier nominatif
- Feuille de présences : Obligatoire pour toute AG, émargée par tous les sociétaires présents et certifiée exacte par le bureau de l'assemblée > Recommandation : la préparer en amont de l'AG
- Formalités post-AG (établissement du procès-verbal, dépôt des comptes annuels, modifications du Kbis, modifications des statuts, transmission au Préfet) : 30 jours après l'AG

A venir...

Espace Vie coopérative – Site internet de la Fédération

Outils :

- Livret d'accueil du coopérateur
- Dépliant « Qu'est-ce qu'être administrateur ? »
- Mémentos sur le fait coopératif en locatif, accession et gestion de syndic
- Juin : Mooc Culture Coop'

9 avril : **Matinée d'échanges sur l'accompagnement des Coop'HLM locatives :**
<https://www.hlm.coop/evenements/all/11371>

2 juillet : **Formation Fait coopératif** -> A retrouver sur le [site d'ARECOOP](#)

Merci à tous pour votre participation !

A bientôt !

Contact :

Lucine Leclercq,

Chargée de mission Fait coopératif

Lucine.leclercq@hlm.coop

01 40 75 68 54 - 07 61 11 93 75